

---

**LE DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC**  
**Évaluation environnementale stratégique (ÉES)**  
**globale sur les hydrocarbures et propre à Anticosti**

---

# Agence Mamu Innu Kaikusseht

**Mémoire déposé au**  
**Comité directeur de l'ÉES**

**Version révisée du 14 janvier 2016**

(version initiale déposée, à Sept-Îles, le 19 nov. 2015)



L'AMIK- 283 A boul. des Montagnais

Sept-Îles, Qc. G4R 5R1

[www.l-amik.ca](http://www.l-amik.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

Table des matières .....	i
Liste des abréviations utilisées .....	iii
Avis au lecteur .....	iv
Remerciements .....	iv
<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
1.1 Présentation de l'AMIK .....	1
1.2 Contexte et portée du mémoire .....	2
1.3 Méthodologie.....	2
<b>2. Commentaires sur le processus de consultation .....</b>	<b>3</b>
2.1 Droits des Premières Nations et devoir de consultation.....	3
2.2 Historique de points de vue autochtones sur le développement énergétique et les hydrocarbures au Québec .....	3
2.2.1 Demandes de moratoires .....	3
2.2.2 Recommandations de mémoires déposés .....	4
2.3 Limites du processus de consultation .....	5
2.3.1 Volume, fréquence et délais des consultations .....	5
2.3.2 Délais inappropriés et documentation incomplète .....	5
2.3.3 Consultation adéquate des Premières Nations.....	6
<b>3. Commentaires sur les caractéristiques des milieux biophysiques et l'environnement... 7</b>	<b>7</b>
3.1 Non-prise en compte de l'estuaire, du golfe du Saint-Laurent et de la Côte-Nord .....	7
3.2 Les herbiers de zostère marine .....	8
3.3 Les espèces vulnérables et en péril .....	9
3.4 Les aires protégées de la Côte-Nord .....	9
3.5 Les refuges d'oiseaux migrateurs.....	10
3.6 Les zones d'intérêt écologique ou biologique .....	11
3.7 Les réserves aquatiques .....	11
3.8 La prise en compte des connaissances traditionnelles autochtones (CTA).....	12
<b>4. Commentaires sur les aspects économiques et de société .....</b>	<b>13</b>
4.1 Portrait des communautés innues dans les ÉES .....	13
4.2 Activités commerciales.....	14
4.3 Activités de subsistance et alimentaires .....	16
4.4 Acceptabilité sociale.....	17
4.5 Questions de compensation .....	17
<b>5. Commentaires sur les impacts liés aux transports et aux déversements potentiels..... 19</b>	<b>19</b>

5.1 Transport des hydrocarbures.....	19
5.2 Commentaires sur la question des déversements .....	19
5.3 Commentaires sur les impacts cumulatifs.....	21
6. Conclusion et Recommandations.....	22
7. Références .....	24
Annexe I : Sommaire des activités de pêche des communautés innues de la Côte-Nord .	27
Annexe II : Caractéristiques écologiques manquantes pour l'estuaire et le golfe du St-Laurent .....	31
Annexe III : Lacunes en matière de connaissance des impacts sur les populations autochtones .....	33
Annexe IV: Activités de pêche commerciale et de subsistance des communautés membres de l'AMIK .....	36

## LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AGHAMM- Association de gestion halieutique Mi'kmaq et Malécite

AMIK- Agence Mamu Innu Kaikusseht

APNQL- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

CEDD - Commissaire à l'environnement et au développement durable

COSEPAC- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

CTA- Connaissances traditionnelles autochtones

ÉES- Évaluation environnementale stratégique

EIE- Espèce d'importance écologique

CIRAIG - Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services

GMRC- Gespe'gewaq Mi'gmaq Resource Council

IDDPNQL- Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador

ITUM- Innu Takuaihan Uashat mak Mani-Utenam

MERN- Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles (Québec)

MPO- Ministère des Pêches et Océans (Canada)

PACA- Plan d'acquisition de connaissances additionnelles

PAGRAO- Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques

SRAPA- Stratégie relative aux pêches autochtones

UICN- Union internationale de conservation de la nature

ZIP- Zone d'intervention prioritaire

ZPM- Zone de protection marine

## AVIS AU LECTEUR

Dans ce mémoire, nous utilisons l'expression « **ladite ÉES** » pour désigner l'Évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures et propre à Anticosti.

En raison du changement de dernière minute du délai de dépôt du mémoire, l'AMIK se réserve le droit de déposer ultérieurement des commentaires additionnels, après la parution des études manquantes du Plan d'acquisition des connaissances additionnelles. L'AMIK dépose une version révisée le 14 janvier 2016 en intégrant les commentaires reçus de ses communautés membres.

## REMERCIEMENTS

L'AMIK tient à remercier l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, ainsi que le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, pour leurs collaborations ponctuelles à l'élaboration de ce mémoire.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Présentation de l'AMIK

L'Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK) est un organisme autochtone sans but lucratif, basé à Sept-Îles, sur la Côte-Nord du fleuve St-Laurent. L'AMIK a été fondée en 2006 dans le cadre du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) de Pêches et Océans Canada, qui vise à aider les groupes autochtones à participer efficacement aux processus consultatifs et décisionnels pour la gestion des ressources aquatiques et celle des océans.

L'AMIK représente sept (7) communautés innues dans le domaine des pêches autochtones : Essipit, Pessamit, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM), Ekuanitshit, Nutashkuan, Unamen Shipu et Pakua Shipu. Elle assure un rôle de liaison, de communication, de consultation, d'expert-conseil et d'information auprès de ses membres. Son objectif est de soutenir, de promouvoir et de défendre les intérêts des communautés membres.

Ses administrateurs sont les coordonnateurs des pêches des sept (7) communautés membres. Elle possède aussi une équipe de biologistes et de chargés de projets en environnement.

Les secteurs d'activités de l'AMIK sont la gestion des pêches autochtones, la conservation des ressources et de l'environnement, la formation des pêcheurs, la recherche et le développement.



Carte indiquant l'emplacement des sept communautés membres de l'AMIK

© Institut Tshakapesh

## 1.2 Contexte et portée du mémoire

L'AMIK a reçu un mandat de son conseil d'administration, le 4 novembre 2015, de déposer un mémoire dans le cadre de la présente consultation publique. Les administrateurs considéraient important que l'AMIK puisse partager son expertise du milieu et leurs points de vue en tant que coordonnateurs des pêches autochtones de sept (7) communautés innues, qui représentent environ 11 000 personnes, situées le long du fleuve St-Laurent.

L'AMIK a reçu un mandat des chefs innus des sept communautés membres de faire un « ministère des ressources océaniques et halieutiques », un organisme centralisé, qui respecte toutefois l'autonomie de ses membres. Ainsi, les commentaires et les recommandations, émis dans ce mémoire, ne peuvent pas se substituer à ceux des conseils de bande des communautés membres, mais peuvent être repris par ces derniers, s'ils le souhaitent. Ils ne peuvent pas être considérés comme une consultation adéquate des communautés membres, ni restreindre, de quelque façon, l'exercice de leurs droits.

Le mémoire sera présenté par le Directeur général de l'AMIK, monsieur Léo St-Onge, membre de ITUM, lors de la consultation publique du 19 novembre 2015, à Sept-Îles. **L'AMIK demande à ce que ses préoccupations et ses recommandations soient prises en compte par le Comité directeur de ladite ÉES.**

## 1.3 Méthodologie

Dans le très bref délai imparti pour déposer un mémoire, en sollicitant de nombreuses ressources humaines, l'AMIK a fait de son mieux pour prendre connaissance des documents de consultation et de recherche des ÉES pertinentes. L'AMIK a également porté une attention particulière aux préoccupations déjà exprimées par des instances autochtones sur les risques environnementaux, la santé et la sécurité des communautés face aux activités d'exploitation, d'exploration et de transport d'hydrocarbures.

Pour rédiger ce mémoire, nous avons repris les sections thématiques de la dite ÉES et nous avons, autant que possible, répondu aux questions qui y étaient adressées.

## 2. COMMENTAIRES SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION

### 2.1 Droits des Premières Nations et devoir de consultation

« L'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et confirme les droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations, y compris le titre aborigène » (APNQL et IDDPNQL 2005 : p. 10). En vertu de l'article 35, ainsi que des décisions de la Cour suprême dans les arrêts *Haïda Nation, Taku River* (2004) et *Première Nation crie Mikisew* (2005), les gouvernements provinciaux et fédéral ont l'obligation de « consulter et d'accommoder les Premières Nations quand ils savent ou devraient savoir qu'une action peut affecter les droits des Premières Nations » (*Ibid.* : p. 11). L'APNQL et l'IDDPNQL ont publié en 2005 un protocole révisé de consultation des Premières Nations du Québec et du Labrador, qui constitue la « norme minimale adéquate pour un processus valide (*Ibid.* : p. 5).

Ce devoir exige que le Canada et les provinces : 1) **agissent de bonne foi et assurent que le processus sera efficace du début à la fin;** 2) **procurent aux Premières Nations toute l'information concernant l'action envisagée;** 3) **fournissent aux Premières Nations un financement adéquat pour leur participation aux consultations et à l'accommodement** 4) **consultent les Premières Nations dans le but de les accommoder substantiellement;** 5) **intègrent ces préoccupations dans le processus décisionnel;** et 6) **adoptent des mesures concrètes pour accommoder les intérêts autochtones touchés qui ont été identifiés au cours du processus de consultation.** (*ibid.* : p. 14).

### 2.2 Historique de points de vue autochtones sur le développement énergétique et les hydrocarbures au Québec

En vue du renouvellement de sa politique énergétique, le gouvernement du Québec a entrepris de nombreuses consultations, sur lesquelles les Premières Nations n'ont pas eu nécessairement le temps et les ressources nécessaires pour se positionner. Nous reprenons dans cette section plusieurs éléments clés, mis en évidence par des membres des Premières Nations ou certaines de leurs organisations, sur ces questions. Le présent mémoire de l'AMIK s'inscrit dans la lignée de ces travaux.

#### 2.2.1 Demandes de moratoires

Un document a été remis en décembre 2013 aux coprésidents de la Commission sur les enjeux énergétiques (Québec) par l'IDDPNQL, reprenant les enjeux et les solutions identifiés par les participants des Premières Nations d'un atelier de travail, tenu les 4-5 décembre, à Wendake (IDDPNQL 2013). Sur la question de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, le groupe de travail recommandait, entre autres, « **un moratoire d'un minimum de 12 ans à tous les projets d'exploration et**

**d'exploitation** afin d'étudier le golfe dans son ensemble et non pas seulement au niveau des frontières provinciales » et couvrir toutes les espèces dans leur ensemble (*Ibid.* : p.9). Il demandait également que **tous les permis autorisant la prospection sismique dans le golfe soient rétractés**, en raison des effets dévastateurs sur les espèces marines (*Ibid.*).

Le 16 juillet 2014, à Halifax, l'Alliance des Innu-Malécite-Mi'gmaq demandait, aux gouvernements du Canada et des cinq provinces du Golfe, **une étude publique globale, en collaboration avec les Premières Nations concernées**, pour combler les lacunes importantes au niveau des connaissances scientifiques et exigeait un **moratoire complet sur toute exploration pétrolière et gazière dans le golfe**, le temps qu'une telle étude soit complétée.

### 2.2.2 Recommandations de mémoires déposés

Nous reprenons ici quelques éléments importants, soulignés dans le cadre de mémoires déposés par des organisations des Premières Nations, sur des enjeux de développement et d'exploitation des ressources dans le golfe du Saint-Laurent.

- Un mémoire déposé en 2013 par l'AMIK, en concertation avec le GMRC et l'AGHAMM<sup>1</sup>, à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, met en évidence **les lacunes de l'ÉES concernée, la faible capacité d'intervention et la limite de responsabilité des compagnies en cas de déversement, les impacts négatifs qui pourraient affecter l'exercice des droits des Premières Nations et demande l'arrêt de l'émission de nouveaux permis d'exploration dans la zone concernée ainsi que l'arrêt des projets Old Harry et Shoal Point Energy** (AMIK 2013).
- Un mémoire déposé en 2014 par le Conseil Innu Ekuanitshit et le Mig'mawei Mawiomi Secretariat à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers insiste sur **les risques environnementaux sur les pêcheries** et sur l'importance de **concilier la vision autochtone du monde et la vision scientifique occidentale** (Conseil Innu Ekuanitshit et Mi'gmawei Mawiomi Secretariat 2014).

---

<sup>1</sup> Le GMRC et l'AGHAMM sont deux organisations autochtones, sans but lucratif, créées dans le cadre du PAGRAO. Le GMRC représente trois communautés Mi'gmaq : Listuguj (au Québec), Pabineau et Eel River Bar (au Nouveau-Brunswick). L'AGHAMM représente également trois communautés : les Mi'gmaq de Gespeg, les Mi'gmaq de Gesgapegiag et les Malécites de Viger (toutes au Québec).

- Un mémoire déposé en 2014 par les Conseils des Innus de Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit au BAPE (enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste- Basses terres du St-Laurent) recommande, entre autres, **la prise en compte des enjeux de gouvernance territoriale des Premières Nations** (Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Conseil des Innus d'Essipit, Conseil des Innus de Pessamit 2014).

## 2.3 Limites du processus de consultation

### 2.3.1 Volume, fréquence et délais des consultations

L'AMIK tient à souligner que le volume, la fréquence et les délais des consultations publiques, initiées par le gouvernement du Québec, sur les questions énergétiques et des hydrocarbures, **ne permettent pas une consultation adéquate des Premières Nations**. Il est évident que les organisations des Premières Nations n'ont **pas le temps, ni les ressources humaines et financières nécessaires** pour répondre à toutes ces demandes de consultation du gouvernement, qui s'ajoutent aux consultations d'autres organismes.

Aussi, l'AMIK aurait dû être sollicité, en amont, et prendre part au processus de consultation en tant qu'organisme, reconnu par les Premières Nations et par plusieurs ministères, comme organisme de recherche et de gestion des ressources, incontournable pour la région du golfe Saint-Laurent et de la Côte-Nord. Pour répondre à ladite consultation dans les délais accordés, l'AMIK a dû sacrifier le temps alloué à ses projets en cours et affecter un budget conséquent non prévu.

### 2.3.2 Délais inappropriés et documentation incomplète

Le délai accordé par le gouvernement du Québec, pour déposer un mémoire dans le cadre de ladite ÉES, est de 12 jours ouvrables (entre la séance d'information publique du 3 novembre et le délai de dépôt du 20 novembre). Entre le bilan des connaissances (rendu public en avril 2015) et le plan d'acquisition de connaissances additionnelles (rendu publique au fur et à mesure dont certaines études tardivement à l'automne 2015), ce sont pas moins de 80 études dont l'AMIK aurait dû prendre connaissance pour avoir accès à une information complète et précise.

**Le document de consultation, rédigé par le gouvernement du Québec et publié le 28 octobre 2015, ne prend pas en compte la totalité des études additionnelles puisque certaines ont été publiées après et certaines restent à venir.**

**Au dernier moment (le 19 novembre 2015, jour de la consultation publique à Sept-Îles), nous apprenons que le délai pour le dépôt d'un mémoire est rallongé jusqu'à 15 jours**

après la publication de la dernière étude du PACA. Si le gouvernement répond au « vice de procédure » de ladite consultation par ce fait, nous déplorons l'effet de mépris que nous ressentons après avoir mis tous les efforts pour rédiger le présent mémoire dans les délais initialement annoncés. La publication des études manquantes et le rallongement du délai au 14 janvier 2016 ne nous ont pas permis de prendre le temps de consulter les nouvelles études étant donné le temps des fêtes et les multiples dossiers à s'occuper au retour des fêtes.

L'AMIK se questionne sur la bonne foi du gouvernement dans cette consultation. Le fait que certaines autorisations d'exploration semblent déjà données, qu'un projet de loi sur la stratégie énergétique semble être déjà prêt pour la fin de l'année, donnent de sérieux doutes sur le fait que les résultats de la consultation publique seront véritablement écoutés et pris en compte. Est-ce un exercice de véritable consultation publique ?

L'AMIK tient à souligner que **toutes ces conditions ne permettent pas une consultation adéquate, transparente et éclairée.**

### **2.3.3 Consultation adéquate des Premières Nations**

L'AMIK se questionne sur le fait que les questions de gouvernance territoriale et de droits ancestraux propres aux Premières Nations aient bien été prises en compte dans les études et dans la démarche du gouvernement.

L'AMIK se demande si les Premières Nations ont été consultées en amont dans l'élaboration de l'ÉES et de ses outils, en vertu de ces droits de consultation spécifiques.

L'AMIK s'interroge sur la **prise en compte adéquate des réalités des communautés autochtones dans le processus de consultation et d'accessibilité éclairée à l'information** : le manque de ressources humaines et financières des communautés (les études prouvent le sous financement des communautés), la multiplicité des mandats et des crises sociales auxquelles les chefs doivent faire face en tout temps, le fait que les membres des communautés ont pour langue maternelle une autre langue que le français ou l'anglais, l'utilisation d'outils et de voies de communication adaptées aux communautés (études prenant en compte la vision et les savoirs autochtones, langage accessible, utilisation des radios communautaires, etc.).

### 3. COMMENTAIRES SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES MILIEUX BIOPHYSIQUES ET L'ENVIRONNEMENT

En plus de mettre l'emphase sur les caractéristiques biophysiques du milieu naturel nord-côtier et marin, que l'AMIK étudie depuis près de dix ans, cette section répond aux questions suivantes posées dans le document de consultation :

- Auriez-vous des compléments ou des ajouts d'information à suggérer? OUI → Caractéristiques biophysiques de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, Espèces en péril, Aires marines protégées à augmenter
- Connaissez-vous d'autres écosystèmes particuliers qui devraient être protégés? OUI → Les herbiers de zostères, les espèces en péril, refuges d'oiseaux migrateurs, ZIEB, réserves aquatiques.

#### 3.1 Non-prise en compte de l'estuaire, du golfe du Saint-Laurent et de la Côte-Nord

Ladite ÉES semble considérer que les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures concernent uniquement les milieux biophysiques terrestres de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de l'île d'Anticosti. L'AMIK est surprise que l'étude des milieux biophysiques terrestres et marins de la Côte-Nord, utilisés et fréquentés par ses communautés membres, ait été évacuée de ladite ÉES, alors que les conséquences de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures les toucheraient. Pourtant, le bilan des connaissances pour le chantier « environnement » incitait à mener des études scientifiques afin de combler le manque de connaissances et prévenir les impacts potentiels associés à la méconnaissance, voir à l'ignorance d'une industrie naissante au Québec (CIRAIG 2014).

Seules quelques données sur le milieu marin apparaissent dans le document de consultation de ladite ÉES, assumant que **des travaux additionnels sont encore nécessaires**, notamment pour recueillir des données annuelles liées au milieu physique propre au golfe du Saint-Laurent et les connaissances traditionnelles autochtones (document synthèse : p.14).

Dans le peu de temps imparti pour la prise de connaissances des études de ladite ÉES, nous avons pris connaissance d'un document pertinent : le document synthèse GEN34 sur les zones sensibles et vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Ce dernier met en évidence l'importance de différentes zones : les aires protégées à différents niveaux de juridiction, les sites d'intérêt pour la conservation dépourvus de cadre juridique, les habitats préférentiels d'espèces aquatiques vulnérables (béluga, éperlan arc-en-ciel, bar rayé, esturgeons jaune et noir, loup de mer, maraîche et raie tachetée, coraux et éponges), les zones d'intérêt écologique ou biologique (ZIEB)

identifiées par le MPO. **Plusieurs des zones sensibles et vulnérables mises en évidence concernent les enjeux territoriaux des communautés autochtones membres de l'AMIK.**

L'étude GEN34 conclut, entre autres, que « l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent présentent une grande variété de systèmes d'importance écologique (...) et que **l'on ne dispose pas d'un inventaire complet des zones sensibles et vulnérables et d'analyse sur leur résilience par rapport aux différents stress, environnementaux ou anthropiques.** (Chalut et Brêthes 2015 : pp. vii-viii).

L'AMIK déplore **le manque de connaissances actuelles mis en évidence par l'ÉES sur les caractéristiques du milieu marin de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent ainsi que de la Côte-Nord.** La liste complète des manques est présentée à l'Annexe II.

### 3.2 Les herbiers de zostère marine

La zostère marine (*Zostera marina*) est une plante marine commune, à racines, qui croît près des rives, dans les baies, les anses et les estuaires peu profonds. Les herbiers de zostères ont été très peu mentionnés dans la dite ÉES. Or, ils ont été qualifiés par le MPO d'**Espèce d'importance écologique (EIE)**. Ce sont des écosystèmes importants, tant au plan écologique, pour la productivité et la biodiversité du fleuve Saint-Laurent, qu'au plan économique, pour les ressources halieutiques et la protection des berges contre l'érosion (AMIK 2011).

Depuis 2004, le MPO étudie les herbiers de zostère. En collaboration avec le MPO, l'AMIK travaille, depuis 2008, à l'étude et à la conservation des herbiers de zostères et assure plus particulièrement le suivi de deux herbiers de zostères : ceux de la Baie de Sept-Îles et de l'embouchure de la rivière Romaine. Tous les rapports annuels de suivi des zosteraies sont disponibles sur le site internet de l'AMIK. **Nous regrettons que ces travaux n'aient pas été pris en compte dans ladite ÉES.**

La zostère marine est l'un des écosystèmes les plus productifs de la planète. Les herbiers servent d'abris, de garde-manger, de pouponnière et d'incubateur pour plusieurs organismes marins, d'eaux douces, terrestres et aviaires (AMIK 2011). Ils abritent également des espèces marines en péril dans certaines phases de leur cycle de vie (*Ibid.*). Citons par exemple la morue franche (*Gadus morhua*) et l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), toutes deux désignées comme espèces en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

La zostère marine est très fragile. Le déversement de pétrole dans la Baie de Sept-Îles, en 2013, a impacté cet écosystème. Les chargés de projets en environnement ainsi que les pêcheurs de l'AMIK observent encore des traces de ce déversement, deux ans après.

### 3.3 Les espèces vulnérables et en péril

#### **L'étude des impacts sur la faune et ses habitats de ladite ÉES nous semble incomplète.**

La question des espèces vulnérables et en péril dans le golfe du Saint-Laurent semble avoir été peu prise en compte dans ladite ÉES. Seul l'impact sur le saumon dans la région d'Anticosti est mis en évidence dans le document synthèse de consultation de ladite ÉES. Or, les espèces vulnérables et en péril qui pourraient être impactées sont nombreuses. L'AMIK a réalisé en collaboration avec le Réseau d'observation de mammifères marins et Amphibia-Nature une collecte des connaissances autochtones sur les espèces marines en péril dans le Saint-Laurent (voir le document Giroux *et al.* 2008). Les membres des Premières Nations sont des observateurs privilégiés des espèces marines et porteurs de connaissances traditionnelles (CTA).

**L'AMIK regrette que ladite ÉES ne prenne pas en compte les connaissances autochtones sur les espèces en péril alors que ces données sont accessibles, via les rapports de l'AMIK.**

En outre, les zones importantes pour les espèces couvrent toute la zone et toutes les saisons, si bien qu'il n'y a pas de période ou de zone où l'impact des activités d'exploration ou d'exploitation serait assez faible pour être compatible avec la conservation des espèces et de leur habitat.

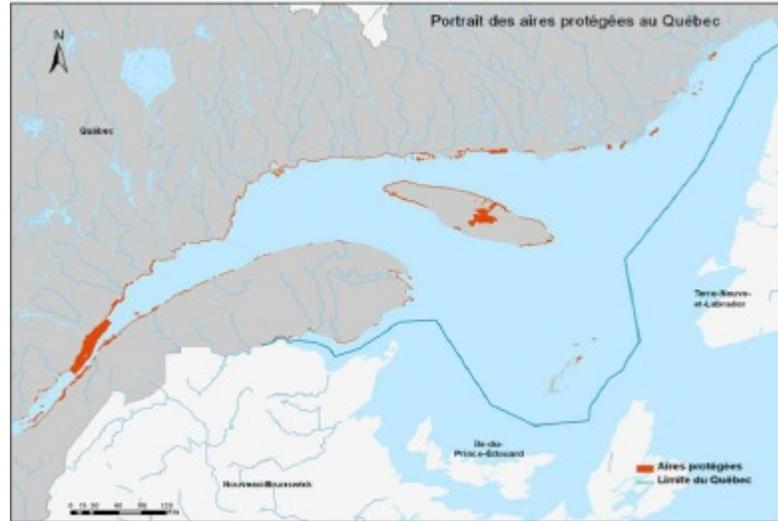
Nous regrettons aussi le manque d'un véritable plan de financement de la recherche par les gouvernements fédéral et provincial, afin que les communautés des Premières Nations puissent faire une recherche adéquate et déposer leurs avis sur les projets de développement des ressources.

L'AMIK souhaite par exemple, dans son plan d'action, **étudier tous les aspects d'un possible déversement d'hydrocarbures sur le plancton aux abords du golfe Saint-Laurent où le potentiel est le plus élevé.**

### 3.4 Les aires protégées de la Côte-Nord

La superficie du Québec, affectée à des fins d'aires protégées, est de 9,16%, dont **3,1% consacrés à la zone marine, représentant ainsi moins de 1% de tout l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent** (MDDELCC 2015). Sur le territoire concerné par le développement des hydrocarbures, les aires protégées forment des agrégats sur le pourtour du littoral, majoritairement de petite taille, à savoir moins de 10 km<sup>2</sup> (GENV34 : p. 43). La carte ci-dessous indique en effet qu'une grande partie du littoral est protégé (en rouge). De plus, l'étude GEN34 indique un **manque de représentativité des écosystèmes dans les aires marines protégées pour le golfe du Saint-Laurent.**

Afin de pallier cette faible représentativité, le gouvernement du Canada s'est engagé à conserver les écosystèmes côtiers et marins au moyen de réseaux d'aires marines protégées. Pêches et Océans Canada a pour objectif de développer un réseau d'aires marines protégées pour la biorégion du golfe du Saint-Laurent.



Répartition des aires protégées, en rouge, établies au coeur de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (Figure 17, GENV34 : p. 43)

**L'AMIK se demande de quelle manière l'augmentation des aires marines protégées est compatible avec l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans la région du golfe du Saint-Laurent.**

### 3.5 Les refuges d'oiseaux migrateurs

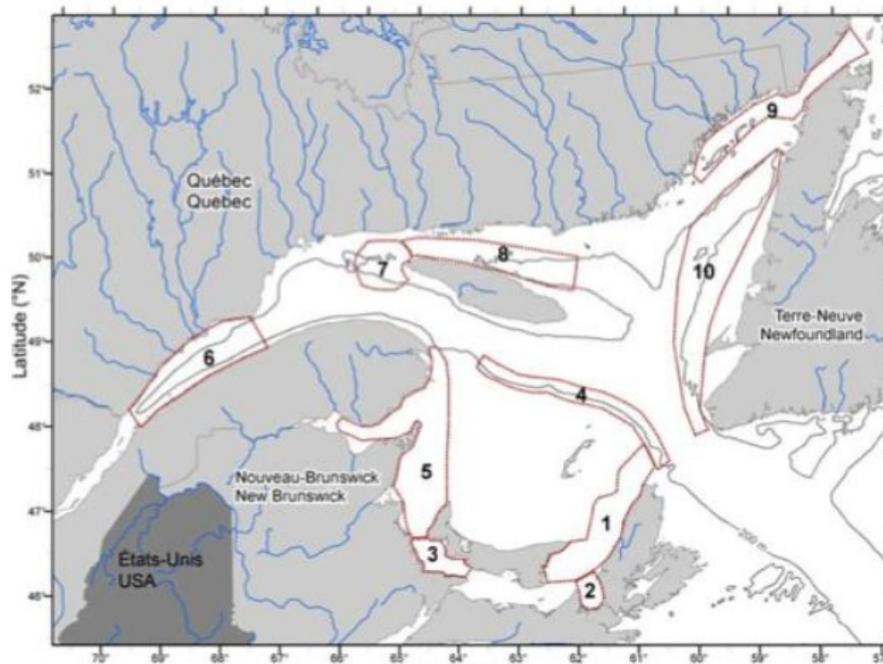
L'Île du Corossol, Betchouane, Watshishou, l'Île à la Brume, la Baie des Loups constituent quelques-uns des refuges d'oiseaux migrateurs au Québec. Sur la Côte-Nord, les refuges d'oiseaux migrateurs constituent des aires protégées de catégorie 1A, c'est-à-dire des réserves naturelles intégrales (GENV34, Tableau 1, p. 15). Ce type d'aire protégée met de l'avant la conservation d'écosystèmes exceptionnels, les espèces et/ou les caractéristiques de la géodiversité vulnérables à l'impact humain. L'Union internationale de conservation de la nature (UICN) précise que **les visites, l'utilisation et les impacts humains doivent y être strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation**<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> [http://www.iucn.org/fr/propos/travail/programmes/aires\\_protegees/categories\\_wcpa\\_french/](http://www.iucn.org/fr/propos/travail/programmes/aires_protegees/categories_wcpa_french/)

### 3.6 Les zones d'intérêt écologique ou biologique

L'identification de zones d'intérêts écologiques (ZIEB) s'inscrit dans le processus fédéral de création de zones de protection marines (ZPM). Évaluées sur la base de leur unicité, de la concentration de la composante biologique et de la conséquence de l'aire sur la valeur adaptative de la composante biologique, ces zones couvrent au total 30% de la superficie de l'estuaire et du Golfe du Saint-Laurent (GENV34 : p. 56)



La présence de nombreuses espèces en péril, de refuges pour le capelan et la quasi-totalité du hareng du nord du golfe, de zones de frai pour la morue et le sébaste, ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs justifient la protection de ces ZIEB.

### 3.7 Les réserves aquatiques

Les réserves aquatiques sont créées dans le but de protéger la biodiversité du milieu aquatique et des milieux naturels adjacents (MDDELCC 2015). Au Québec, il existe la Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure, tandis que La Réserve aquatique projetée de Manicouagan comprendra les estuaires des rivières Manicouagan, aux Outardes et Betsiamites, ainsi que des marais salés, des battures sablonneuses, des herbiers de zostères, des îles et des fonds marins.

En vertu de la Loi, dans le but de protéger la biodiversité, **l'exploration et l'exploitation gazières et pétrolières sont interdites dans les réserves aquatiques possédant un statut permanent de protection** (Québec 2011). De plus, il est impossible d'obtenir une autorisation pour les pratiquer ou les réaliser, même de façon exceptionnelle. **Ces**

éléments témoignent de l'incompatibilité du développement des hydrocarbures avec la conservation de la biodiversité.

### **3.8 La prise en compte des connaissances traditionnelles autochtones (CTA)**

**Les connaissances traditionnelles autochtones (CTA) comprennent les connaissances qu'ont accumulées les peuples autochtones au sujet des espèces sauvages et de leur environnement, sans toutefois y être limitées.** La récolte des connaissances traditionnelles autochtones est un processus complexe qui inclut des éléments culturels, spirituels et historiques (COSEPAC 2005; Giroux et al. 2008). L'AMIK travaille avec les communautés à la collecte, à la protection et à la mise en valeur de ces connaissances. Depuis deux ans, un important travail de valorisation des CTA sur le saumon de l'Atlantique est en place à l'AMIK. Il en va de même pour le homard sur la Basse-côte-Nord.

**L'AMIK déplore le manque de croisement entre les données scientifiques, utilisées par ladite ÉES, et les connaissances traditionnelles autochtones, alors que l'ÉES se place dans une obligation de participation autochtone.**

## 4. COMMENTAIRES SUR LES ASPECTS ÉCONOMIQUES ET DE SOCIÉTÉ

Dans cette section, nous présentons un portrait des activités des communautés membres de l'AMIK, liées aux ressources du Saint-Laurent et de ses rivières, pour mettre en évidence les impacts qu'aurait le développement de la filière hydrocarbures sur leurs réalités économiques, sociales, communautaires, culturelles et politiques. Nous commentons de ce fait plusieurs éléments abordés dans les sections Économie et Société du document de consultation de ladite ÉES. Notons que les manques de l'ÉES concernant les impacts sur les communautés autochtones se situent à l'Annexe III.

### 4.1 Portrait des communautés innues dans les ÉES

Le document de consultation de ladite ÉES ne présente pas de portrait des communautés innues de la zone concernée. Nous avons cependant trouvé ailleurs deux études l'ÉES01 (2010) et l'ÉES02 (2013), qui parlent des réalités humaines et des activités de pêche des communautés d'ITUM, Ekuanitshit, Nutashkuan, Unamen Shipu et Pakua Shipu. Ces rapports soulignent l'essor de la pêche pour ces communautés depuis les années 2000 et l'importance rituelle. Plusieurs cartes montrent que **les Innus de Nutashkuan ont des revendications sur l'usage territorial de l'île d'Anticosti.**

Le rapport ÉES02 (2013 : p. 312) stipule que l'industrie de la pêche constitue un « **levier économique considérable** » pour les communautés autochtones le long du littoral. Cependant, il nous semble que **ces études restent trop générales et ne permettent pas d'apprécier de manière détaillée, dans le contexte propre à chaque communauté, la valeur de la pêche et de ses activités connexes, d'un point de vue de l'autodétermination et du bien-être des communautés.**

**Les administrateurs de l'AMIK ont demandé que l'extrême importance de l'utilisation des ressources du golfe du Saint-Laurent (commerciale et non commerciale) puisse être mise en évidence dans ce mémoire.** Malheureusement, le peu de temps alloué à la rédaction ne nous a permis de réunir les chiffres et d'effectuer toutes les analyses qui permettraient de mieux comprendre l'impact du développement de la filière hydrocarbures pour les communautés innues.

**L'AMIK suggère que des études complémentaires, permettant de mesurer l'échelle d'importance de la pêche pour chacune de ses communautés membres, puissent être réalisées en prenant en compte les facteurs sociaux, culturels et politiques de ces communautés.** Par exemple, il devrait être mis en évidence, pour chaque communauté, que **la pêche et la transformation sont parmi les seules activités économiques souveraines pour ces communautés le long du littoral (entreprises autochtones qui**

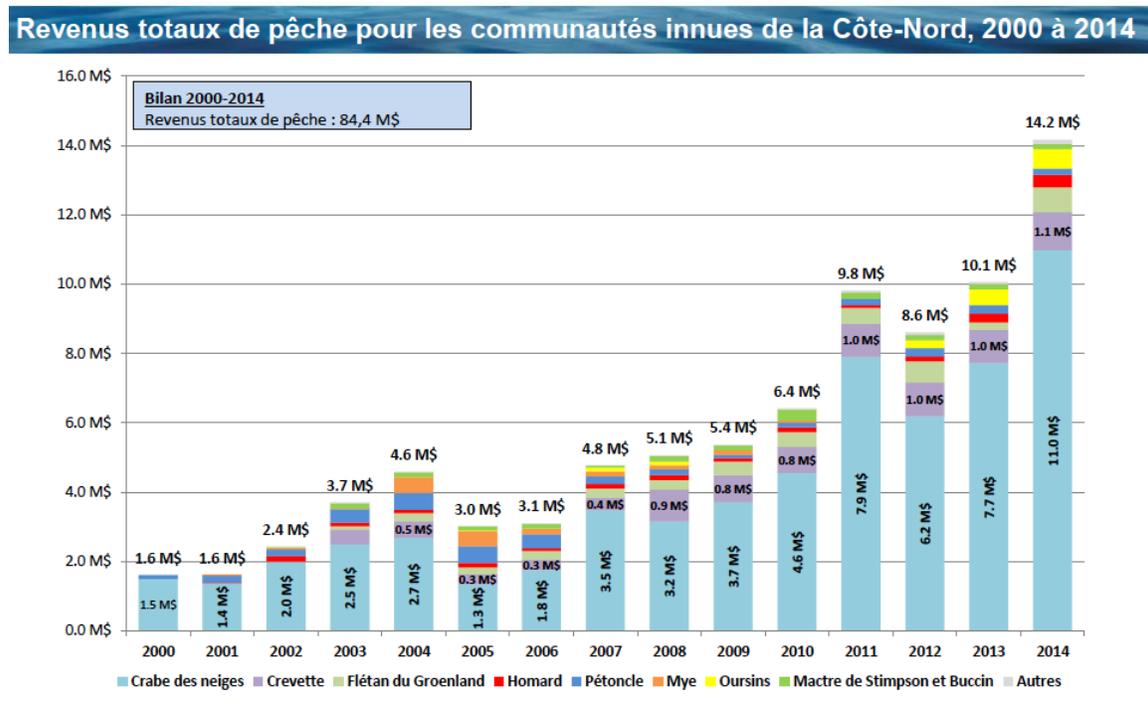
gènèrent des revenus et de l'emploi). D'un point de vue de l'autodétermination des Premières Nations et du bien-être des communautés, c'est un élément essentiel.

## 4.2 Activités commerciales

L'AMIK rappelle que les jugements de la Cour suprême Sparrow (1990) et Marshall (1999) reconnaissent les droits des Premières Nations en matière de pêche et de chasse de subsistance, alimentaire, rituelle et sociale. La SRAPA et le PAGRAO s'inscrivent dans le respect de ces jugements.

Chaque communauté membre de l'AMIK possède plusieurs permis de pêche commerciale dans la zone d'étude concernée et des entreprises de transformation des produits de la pêche (usines de transformation, poissonneries de vente au détail, restauration, réseau de distribution pour l'exportation des produits marins). Les activités récréo-touristiques, telles que le tourisme liées aux espèces marines (visites des baleines, bélugas, pourvoiries de saumon) sont également importantes. **Les revenus, le nombre d'emplois et la capacité d'autodétermination, générés par ces activités, sont donc essentiels.**

Pour toutes les communautés membres, **ces activités commerciales sont en pleine expansion**, tel qu'en témoigne le tableau ci-dessous.



(Source : MPO 2015 : p. 18)

Un des objectifs du SRAPA est de favoriser l'indépendance économique des collectivités autochtones (MPO 2015). La pêche constitue une des seules activités commerciales souveraines pour les Premières Nations.

### Tableau comparatif - Autonomie

Pêches	Proportion des quotas capturés par les communautés innues (2010-2014)	Part des captures effectuées par des bateaux autochtones (2014)
Crabe des neiges	94%	100%
Crabe des neiges, zone 17	82%	100%
Crabe des neiges, zone 16	95%	100%
Crabe des neiges, zone 15	100%	100%
Crabe des neiges, zone 12B	97%	100%
Flétan du Groenland, 4RST	79%	0%
Crevette	91%	38%
Oursin, zone 9	100%	100%
Homard, zone 17	32%	33%
Pétoncle, Minganie	NA	100%
Buccin, zone 6	NA	100%
<b>Total</b>	<b>91%*</b>	<b>82%</b>

\* : ce pourcentage ne s'applique que pour les pêches avec un quota et pour le homard, zone 17

(Source : MPO 2015 : p. 21.)

En ce qui concernent les données propres à chaque communauté en termes de revenus et d'emplois, associées aux ressources du golfe, nous n'avons pas eu le temps de mettre ces données à jour, mais nous vous invitons à consulter **l'annexe IV** qui donne une bonne idée des réalités des communautés.

Par exemple, pour la communauté d'Essipit, si l'on additionne les revenus de la pêche commerciale, du restaurant-poissonnerie, des usines de transformation, de la distribution et de la vente au détail, cela représente au moins 50 millions de chiffres d'affaires par année et 200 emplois.

Pour ITUM, c'est environ 23 millions de chiffres d'affaires par année incluant la pêche commerciale, les usines de transformation et les entreprises de commercialisation, ainsi qu'environ 240 emplois.

### 4.3 Activités de subsistance et alimentaires

Les activités de pêche et de chasse aux oiseaux migrateurs représentent des activités essentielles pour les communautés autochtones, tant au plan culturel que social et économique. Il est important de mentionner que les membres des communautés innues chassent et pêchent toute l'année. **Il n'y a donc aucune période pouvant être jugée non sensible.**

Dans le cadre des règles établies par la SRAPA en 1992, les communautés autochtones résidant le long de la côte du Saint-Laurent ont le droit de récolter annuellement, pour chaque personne, un maximum de 40 lb de chair, soit environ 40 % du poids vif (ÉES02 2015 : p. 314).

Le hareng, le homard d'Amérique, le pétoncle d'Islande et les divers poissons de fonds sont également pêchés pour l'alimentation par des membres des communautés membres. Le tableau à l'annexe I présente un bilan des activités de pêche des communautés membres. Au plan des oiseaux migrateurs, plusieurs espèces chassées par les communautés transitent par la zone d'étude : les macreuses (noire, brune et à front blanc), l'eider à duvet, l'harelde kakawi, etc. **La chasse à la sauvagine** est un élément culturel essentiel pour les communautés membres.

**L'AMIK aimerait aussi souligner l'importance du saumon de l'Atlantique pour les communautés autochtones.** Cette espèce emblématique est intimement liée à la culture et aux traditions innues, et ce, depuis des milliers d'années. Trois pourvoies autochtones sont destinées à la pêche au saumon sur la Côte-Nord : la pourvoirie Hipou des Innus de Nutashkuan, la pourvoirie Étamamiou à Unamen Shipu et le complexe Manitou à Ekuanitshit. Le saumon fournit non seulement des emplois et une nourriture d'appoint dans toutes les communautés côtières, mais représente également un élément identitaire fort, tel que mis en évidence par les projets de l'AMIK sur les connaissances traditionnelles. Dans la mesure où une partie du saumon pêché par les communautés transite potentiellement par la zone d'étude, **les communautés sont particulièrement préoccupées de l'impact potentiel des activités proposées sur cette espèce.**

Enfin, l'AMIK signale avoir effectué une étude sur la **récolte d'oiseaux migrateurs** par les Innus de la Côte-Nord. Cette étude documente la chasse de subsistance innue et facilite le partage de connaissances. (AMIK 2014b).

Dans son inventaire des usages territoriaux, l'AMIK s'inquiète que l'ÉES n'ait pas étudié les enjeux de cohabitation des usages agricoles, forestiers et marins qui présentent déjà des enjeux sociaux et environnementaux (GSOC01 : p. 179). Aussi, la circulation et le

transport maritime n'ont pas fait partie des composantes étudiées dans l'inventaire territorial (GSOC01 : p. 181).

#### 4.4 Acceptabilité sociale

L'analyse des facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale des activités de mise en valeur des hydrocarbures et les propositions relatives au mode de gouvernance territoriale (Étude GSOC03) n'est pas encore disponible.

Le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures précise, que les « travaux d'exploration et d'exploitation devront susciter l'adhésion des communautés concernées»<sup>3</sup>. L'AMIK est d'avis que le Gouvernement devrait indiquer de quelle façon il définit l'acceptabilité sociale et comment il évaluera si le développement des hydrocarbures dans le Golfe du Saint-Laurent suscite l'adhésion des communautés concernées. Par extension, ce travail devrait pouvoir définir la notion de non-acceptabilité sociale. L'AMIK rejoint ainsi l'avis du BAPE, dans son rapport d'enquête et d'audience publique sur les enjeux du gaz de schiste, selon lequel le rétablissement du lien de confiance entre les citoyens, l'industrie et les instances gouvernementales est un préalable incontournable à l'acceptabilité sociale de ces activités sur le territoire (BAPE 2014).

#### 4.5 Questions de compensation

Un des arguments principaux, avancé dans le cadre du développement de la filière hydrocarbure, sont les retombées économiques, bien que toutes les études ne s'accordent pas sur la rentabilité d'une telle initiative. Le document synthèse de consultation de la dite ÉES stipule également que le développement de l'économie québécoise n'est pas garanti en raison du difficile accès au marché et des enjeux internationaux.

**L'AMIK se demande de quelle manière les retombées économiques et les emplois, éventuellement générés par la filière hydrocarbures, peuvent rivaliser du point de vue des communautés innues locales avec les revenus, l'employabilité, l'autonomie, la durabilité et le bien-être générés par la pêche et ses activités connexes.**

Des coordonnateurs des pêches des communautés membres de l'AMIK ont affirmé être sensibles à la réduction de leur consommation d'hydrocarbures dans le renouvellement de leur flotte de navires. Les activités de pêche autochtones constituent une ressource durable tant que le fleuve est en bonne santé. **Les incidents liés au développement de la**

---

<sup>3</sup> <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/plan-action-hydrocarbures.asp>, consulté le 12 novembre 2015.

**filière hydrocarbures viendront réduire l'indépendance économique des Premières Nations et leur bien-être.**

Pour terminer, nous tenons à rappeler les mots du nouveau Premier ministre du Canada, le très honorable Justin Trudeau, dans sa lettre de mandat aux ministres :

*Aucune relation n'est plus importante pour moi et pour le Canada que la relation avec les peuples autochtones. **Il est temps de renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat.*** (Extrait de la lettre de mandat à la ministre du Patrimoine canadien, novembre 2015)

## 5. COMMENTAIRES SUR LES IMPACTS LIÉS AUX TRANSPORTS ET AUX DÉVERSEMENTS POTENTIELS

### 5.1 Transport des hydrocarbures

Une étude de l'ÉES a évalué les besoins en infrastructures de transport des hydrocarbures extraits de l'île d'Anticosti nécessaires à l'exportation vers les marchés de consommation (ATRA01). Pour ce faire, quatre scénarios ont été évalués et inquiètent l'AMIK. Voici les préoccupations suite à la lecture du document :

- Les navire-usine de type FLNG pourraient présenter certains risques technologiques étant donné que la technologie n'a pas encore été entièrement éprouvée sur une base de long terme (ATRA01 : p. 111)
- L'absence d'usines sur terre contribuerait à diminuer l'empreinte terrestre. Par contre, l'exploitation des hydrocarbures à l'aide de navire-usine de type FLNG impliquerait une augmentation des mouvements de navires dans le golfe du Saint-Laurent et à proximité de l'île. (ATRA01 : p.111)
- Il est anticipé que le tracé du pipeline qui acheminerait le gaz et/ou le pétrole vers le réseau couvrirait une distance d'environ 900 km, dont une partie serait sous-marine et l'autre partie serait terrestre. (ATRA01 : p.121)

**L'AMIK s'inquiète de l'augmentation des stress environnementaux à la suite d'activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures, à la fois en terme de risques, d'infrastructures et de mouvements de navires dans le fleuve.**

### 5.2 Commentaires sur la question des déversements

Dans le cas d'un milieu semi-fermé et très dynamique comme le golfe du St-Laurent, un déversement saurait difficilement être circonscrit, d'autant plus que les conditions météo y sont souvent difficiles (vagues, brouillard, glaces, etc.). Le Commissaire au développement durable du Canada a d'ailleurs évalué que la capacité d'intervention en cas de déversement était trop limitée pour répondre à une catastrophe (CEDD 2012). **Par ailleurs, la législation canadienne limite la responsabilité financière des entreprises en cas de déversement, ce qui nous semble inquiétant.**

Le rapport révèle aussi que **plus de la moitié des grands déversements ont eu lieu dans des pays industrialisés, certains ayant des normes beaucoup plus strictes que les normes canadiennes** (AMEC 2013 : Tableau 3.4). Il dévoile que les pratiques ne se sont pas véritablement améliorées avec le temps et que les déversements sont encore dus à l'erreur humaine, ce que les meilleures pratiques, même si elles étaient mises en place, ne sauraient éviter. De plus, le rapport souligne que l'efficacité des mesures d'atténuation, quand elles sont appliquées, est loin d'avoir été démontrée (AMEC 2013).

Contrairement aux installations sur la côte Est de Terre-Neuve ou en mer du Nord, les installations dans le golfe seraient installées dans un milieu semi-fermé, à toute fin pratique isolé de l'Atlantique Nord. Cette situation augmente les risques liés à un déversement, catastrophe qui pourrait mettre en péril les écosystèmes du golfe et les activités de pêche et de chasse qui en dépendent.

En septembre 2013, un important déversement de mazout dans la Baie de Sept-Îles avait suscité de vives inquiétudes parmi la population autochtone et non-autochtone, ainsi que les organismes environnementaux. Ces derniers s'étaient inquiétés de la gestion de la catastrophe en demandant davantage de transparence sur les travaux de nettoyage et le programme de suivi environnemental. Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord communiquait que «ce déversement rappelait les risques liés à la consommation d'hydrocarbure et faisait voir à quel point une réduction de la dépendance au pétrole est un objectif essentiel et souhaitable pour le Québec»<sup>4</sup>. **Les pêcheurs d'ITUM et les chargés de l'AMIK observent encore des conséquences de ce déversement, deux ans après.**

**L'AMIK est particulièrement inquiète de la faible capacité de rétention en cas de déversement, du peu d'équipement de ses communautés membres et rejoint les inquiétudes de l'Alliance Innue-Malécite-Mi'gmaq pour la protection du golfe sur la question des risques d'un déversement pétrolier :**

- Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique qui doit être étudié comme tel, particulièrement lorsqu'un déversement pétrolier pourrait affecter les cinq provinces et toutes les communautés environnantes en raison des courants particuliers et complexes du golfe.
- Si le golfe s'ouvrait au développement pétrolier et gazier en mer, une catastrophe semblable au déversement du Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique en 2010 serait « plausible », et ce, selon une évaluation environnementale stratégique publiée par le Gouvernement du Québec en septembre 2013.
- L'Alliance se préoccupe particulièrement des impacts d'un déversement pétrolier sur le saumon pêché par ses membres, lequel saumon est déjà à risque et migre à travers le golfe du Saint-Laurent.
- Autre que le forage dans l'Arctique, le golfe est l'UNIQUE endroit dans le monde avec une couverture de glace hivernale où l'exploration pétrolière est planifiée.

---

<sup>4</sup> Communiqué de presse disponible en ligne (13 novembre): [http://www.zipcng.org/CLIENTS/1-1-zipcng/docs/upload/sys\\_docs/COMMUNIQUEdeversement.pdf](http://www.zipcng.org/CLIENTS/1-1-zipcng/docs/upload/sys_docs/COMMUNIQUEdeversement.pdf)

- La couverture de glace créerait des difficultés extrêmes dans le cas d'un déversement pétrolier puisqu'il n'existe aucune technique de récupération connue ou testée pour un déversement pétrolier sur des eaux couvertes de glace.
- Des experts préviennent que le forage d'un premier puits d'exploration est l'étape la plus hasardeuse de tout le processus de développement. L'éruption majeure d'un puits est plus probable à ce moment-là que pendant toute autre période puisqu'il n'y a aucune façon de savoir exactement ce qui se trouve au fond du puits. Le déversement dévastateur du Deepwater Horizon était, bien sûr, un puits exploratoire.

### 5.3 Commentaires sur les impacts cumulatifs

La constatation la plus importante du bilan des connaissances du chantier « environnement » est « *qu'il est nécessaire de quantifier les effets directs, indirects ainsi que d'évaluer les impacts potentiels concomitants et synergiques* » (CIRAIG, 2014, p. 158).

Le rapport mentionne que le golfe est déjà le siège d'une intense activité : trafic maritime, pêche, tourisme, etc. Les problèmes liés à ces activités incluent le bruit sous-marin, la surpêche, la destruction d'habitats, les changements à la chaîne alimentaire, la réduction de l'oxygène dissous, de même que les pollutions chimique et lumineuse. Ces activités ont réduit la capacité tampon du golfe à l'égard des agents de stress. En d'autres mots, l'écosystème du golfe est déjà très affecté par l'activité qui s'y déroule, de même que par les changements climatiques. Il est difficile de décrire **l'impact cumulatif dévastateur que pourrait avoir l'ajout d'activités pétrolières ou gazières dans ce milieu semi-fermé.**

## 6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### CONSIDÉRANT :

- La richesse, la complexité et la fragilité des écosystèmes du golfe du Saint-Laurent et les lacunes de la dite ÉES sur les données environnementales de l'estuaire, du golfe et de la Côte-Nord (espèces en péril, zostère, réserves d'oiseaux, etc. Voir annexe II) ;
- Le fait que l'augmentation prévue des aires marines protégées dans le golfe du Saint-Laurent est peu compatible avec le développement des hydrocarbures ;
- Les conditions propices aux accidents et à la difficulté à gérer les déversements (courants profonds, courants anti-horaires complexes, eaux froides, milieu semi-fermé, proximité des côtes, etc.) ;
- L'extrême importance de l'intégrité du fleuve Saint-Laurent pour l'indépendance économique et le bien-être des communautés des Premières Nations, pour le respect de leurs traditions et de leurs droits ancestraux ;
- L'évidente faible acceptabilité sociale de l'exploration et de l'exploitation pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, des gaz de Schiste, des forages pétroliers et des projets d'oléoduc, et ce autant chez les Premières Nations que chez les Québécois ;
- Les impacts réels et énormes de tout déversement sur les écosystèmes et les modes de vie des populations côtières autochtones et non autochtones ;
- La faible capacité d'intervention dans le golfe en cas de déversement, tel que révélé par le Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada ;
- La limite de responsabilité des compagnies d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le golfe, accroissant les risques et l'impossibilité de compensation équitable ;
- Le fait que l'Alliance Innue-Malécite-Mi'kmaq ait demandé un moratoire complet sur les activités d'exploration et d'exploitation dans l'ensemble du golfe Saint-Laurent ;
- Le fait que la question des droits ancestraux et des enjeux territoriaux des communautés membres n'est pas adéquatement prise en compte dans les études et par le gouvernement du Québec dans sa démarche ;
- Le fait que les retombées économiques du développement de la filière hydrocarbure sont incertaines et ne peuvent pas compenser la durabilité des activités liées à la pêche, ni leurs aspects culturels et identitaires pour les communautés membres de l'AMIK ;
- Le fait que ladite consultation ne remplit pas toutes les conditions pour une participation autochtone adéquate et éclairée ;

-Le fait que la tendance internationale va vers la réduction de la consommation du pétrole, le développement d'énergies durables et renouvelables (cf. La récente COP 21 de Paris);

**L'Agence Mamu Innu Kaikusseht recommande au gouvernement du Québec :**

... De renoncer à l'émission de nouveaux permis d'exploration dans le golfe du Saint-Laurent sans avoir réellement consulté les communautés autochtones et obtenu leur approbation ; ET de rétracter les permis pour des levées sismiques dangereuses pour l'écosystème et les espèces du golfe du Saint-Laurent ;

... De respecter la non-acceptabilité sociale, de protéger l'environnement et les populations locales par le respect d'un moratoire complet ;

... D'envisager d'autres alternatives énergétiques écologiques et durables qui ne mettraient en danger le fleuve Saint-Laurent, la subsistance, le bien-être et l'autodétermination des Premières Nations.

## 7. RÉFÉRENCES

- AMEC. (2013). Zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador. Mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique. Ébauche de rapport. <http://www.cnlopb.ca/pdfs/wnlsea/wnlseaupdatefr.pdf> (13/11/2015).
- AMIK. (2014a). Suivi des zosteraies et de la biodiversité des poissons à l'embouchure de la rivière Romaine et dans la baie des Sept-Îles. Rapport annuel. [http://lamikca/CLIENTS/1-lamikca/docs/upload/sys\\_docs/Suivi\\_des\\_zosteraies\\_2014\\_\\_RapportMPO\\_AMIK\\_final.pdf](http://lamikca/CLIENTS/1-lamikca/docs/upload/sys_docs/Suivi_des_zosteraies_2014__RapportMPO_AMIK_final.pdf) (11/11/2015).
- AMIK. (2014b). Collecte de données sur la récolte d'oiseaux migrateurs dans sept communautés innues de la Côte-Nord. Rapport final. AMIK.
- AMIK. (2013). Zone extracôtière de l'ouest de Terre-Neuve et du Labrador. Mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique. Ébauche de rapport. Mémoire déposé à Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (18 sept. 2013).
- AMIK (2011), Inventaire aérien des herbiers de zostère de la Basse-Côte-Nord et du Golfe du Saint-Laurent, [http://lamikca/CLIENTS/1-lamikca/docs/upload/sys\\_docs/Rapport\\_SurvolZostere2010.pdf](http://lamikca/CLIENTS/1-lamikca/docs/upload/sys_docs/Rapport_SurvolZostere2010.pdf) (17/11/2015).
- AMIK. (2010). Participation de la Nation Innue à l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec. Rapport final. [http://lamikca/CLIENTS/1-lamikca/docs/upload/sys\\_docs/participation\\_nation\\_innu\\_atlas\\_des\\_oiseaux\\_nicheurs\\_du\\_quebec.pdf](http://lamikca/CLIENTS/1-lamikca/docs/upload/sys_docs/participation_nation_innu_atlas_des_oiseaux_nicheurs_du_quebec.pdf) (16/11/2015).
- ATRA01. (2015). Évaluation conceptuelle des besoins en infrastructures de transport des hydrocarbures extraits de l'île d'Anticosti nécessaires à l'exportation vers les marchés de consommation. Rapport final. WSP Canada Inc. <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/ATRA01.pdf> (16/11/2015).
- BAPE. (2014). Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent. Rapport d'enquête et d'audience publique. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape307.pdf> (12/12/2015).
- CEDD. (2012). Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable, chapitre 1 – Les activités liées aux pétrole et gaz extracôtiers dans l'Atlantique. [http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl\\_cesd\\_201212\\_01\\_f.pdf](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/parl_cesd_201212_01_f.pdf) (13/11/2015).
- CIRAIG. (2014). Revue de littérature sur les impacts environnementaux du développement des hydrocarbures au Québec, École polytechnique de Montréal. <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-environnement.pdf> (11/11/2015).
- CONSEIL INNU EKUANITSHIT et MI'GMAWEI MAWIOMI SECRETARIAT, 2014. Environmental Assessment of the project Corridor Resources Inc. Drilling of an exploration well on the Old Harry prospect – EL 1105, CEAR No. 11-01-60633, July 7, 2014. <http://www.cnlopb.ca/pdfs/wnlsea/july7.pdf> (13/13/2015).

- DESBIENS Caroline, et al. (2015). *Présence et enjeux autochtones associés au développement des hydrocarbures au Québec*.  
<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/Chantier-societe-presence-enjeux-autochtones.pdf> (11/11/2015).
- ÉES01. (2010). *Évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent. Rapport préliminaire en appui aux consultations*. AECOM Tecsuit Inc.  
[http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES1\\_Rapport\\_preliminaire.pdf](http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES1_Rapport_preliminaire.pdf) (18/11/2015).
- ÉES02. (2013). *Évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Rapport d'étude*. Genivar.  
[http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2\\_Rapport\\_final.pdf](http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/ees/EES2_Rapport_final.pdf) (18/11/2015)
- GENV34. 2015. *Zones potentiellement vulnérables de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent*. Katrine Chalut et Jean-Claude Brêthes, Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins.  
<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GENV34.pdf> (13/13/2015).
- GIROUX S., E. BLIER, S. LE BRETON et M. OUELLET. (2008). *Projet de collecte de connaissances autochtones sur les espèces marines en péril du Saint-Laurent. Rapport final*. AMIK - Réseau d'observation de mammifères marins et Amphibia-Nature.  
[http://l-amik.ca/CLIENTS/1-lamikca/docs/upload/sys\\_docs/RAPPORTFINALAMIKCTAmai2008.pdf](http://l-amik.ca/CLIENTS/1-lamikca/docs/upload/sys_docs/RAPPORTFINALAMIKCTAmai2008.pdf) (11/11/2015).
- GSOC01. (2015). *Inventaire territorial et analyse cartographique de trois régions québécoises Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et du golfe du Saint-Laurent*. Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA), Université du Québec à Chicoutimi.  
<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC01.pdf> (16/11/2015).
- GSOC02. (2015). *Vers un nouveau partenariat ? Rapport sur la participation des communautés autochtones aux activités de mise en valeur des ressources naturelles hors Québec*. Martin Papillon, Professeur agrégé, Département de science politique, Université de Montréal.  
<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/etudes/GSOC02.pdf> (16/11/2015).
- IDDPNQL. (2013). *Avenir énergétique du Québec. Enjeux des Premières Nations*. Rencontre entre les Premières Nations et les coprésidents de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec. Document remis aux coprésidents le 20 décembre 2013.  
[http://iddpnql.ca/wp-content/uploads/2015/09/Enjeux\\_Energie\\_Commission\\_PN\\_V3.pdf](http://iddpnql.ca/wp-content/uploads/2015/09/Enjeux_Energie_Commission_PN_V3.pdf) (13/13/2015)
- IDDPNQL. (2005). *Protocole de consultation des Premières Nations du Québec et du Labrador*. [http://iddpnql.ca/pdf/protocole\\_consultation\\_2005\\_fr.pdf](http://iddpnql.ca/pdf/protocole_consultation_2005_fr.pdf) (13/11/2015).

- MDELCC. 2015. *Registre des aires protégées*.  
[http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/registre/index.htm](http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm)  
(13/11/2015).
- MPO. (2009). *La zostère (Zostera marina) remplit-elle les critères d'espèce d'importance écologique ?* Secrétariat Canadien de consultation scientifique du MPO. Avis sci. 2009/018. [http://www.dfo-mpo.gc.ca/CSAS/Csas/Publications/SAR-AS/2009/2009\\_018\\_f.pdf](http://www.dfo-mpo.gc.ca/CSAS/Csas/Publications/SAR-AS/2009/2009_018_f.pdf) (13/11/2015).
- QUÉBEC. (2014). *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec – Maîtriser notre avenir énergétique – Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous*, Gouvernement du Québec. Ministère des ressources naturelles.  
<http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/Rapport-consultation-energie.pdf> (11/11/2015).
- PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN, CONSEIL DES INNUS D'ESSIPIT, CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT. (2014). *Mémoire présenté au BAPE sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*.  
[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz\\_de\\_schiste-enjeux/documents/DM100.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/documents/DM100.pdf) (13/11/2015).
- QUÉBEC. (2011). *Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques*. [http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/regime-activites/regime-activite-reserve-bio-aqua.pdf](http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/regime-activites/regime-activite-reserve-bio-aqua.pdf) (11/11/2015).
- QUÉBEC. (2008). *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*.  
[http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications\\_documentation/publications/guide\\_inter\\_2008.pdf](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/guide_inter_2008.pdf) (13/11/2015).

## ANNEXE I : SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE PÊCHE DES COMMUNAUTÉS INNUES DE LA CÔTE-NORD

Tableau 1 Bilan des activités de pêche des communautés innues

Communauté/Organisation	Pêches commerciales	Zones	Pêches de subsistance
Agence Mamu Innu Kaikusseht	Buccin commun	13	-
	Crabe des neiges	16	-
	Hareng	16A	-
	Poisson de fond	4RST	-
	Poisson appât	16	-
Ekuanitshit et Pakua Shipi (Pêcheries Shipek)	Buccin commun	4-5-6	Flétan
	Concombre de mer	16	Morue franche
	Crabe des neiges	16	Saumon atlantique
	Hareng	15	-
	Homard	15-16	-
	Pétoncle	16E-16F-18A	-
	Poisson appât	15	-
Essipit	Crabe des neiges	17	Buccin commun
	Oursin	9.1	Capelan
	Poisson de fond	4RST	Hareng

Communauté/Organisation

Pêches  
commerciales

Zones

Pêches de subsistance

	Poisson appât	6	Loquette d'Amérique
	-	-	Morue franche
	-	-	Mye
	-	-	Phoque du Groenland
	-	-	Saumon atlantique
Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam	Buccin	4	Buccin commun
	Crabe commun	16B	Chaboisseau sp.
	Crabe des neiges	16	Flétan de l'Atlantique
	Crevette nordique	9-10-12	Flétan du Groenland
	Hareng	15-16B	Hareng
	Homard	17B-18D	Homard
	Mactre de Stimpson	2-3A-3B-4A	Lompe
	Maquereau	13-14-15-16	Maquereau
	Pétoncle	16G	Morue franche
	Poisson de fond (morue)	4RST	Moule bleue
	Poisson de fond (turbot)	4RST	Mye commune
	Poisson appât	15	Phoques sp.
	-	-	Plies sp.
	-	-	Saumon atlantique
Nutashkuan	Crabe des neiges	15-16	Capelan

Communauté/Organisation

Pêches  
commerciales

Zones

Pêches de subsistance

	Hareng	15	Saumon atlantique
	Homard	18H	-
	Mactre de Stimpson	4B	-
	Maquereau	13-14-15-16	-
	Pétoncle	16G	-
	Phoques gris et du Groenland	5-35	-
	Poisson appât	15	-
	Poisson de fond	4RST	-
Pessamit	Buccin commun	1	Mye commune
	Crabe des neiges	17	Saumon atlantique
	Hareng	16A	-
	Mactre de Stimpson	1B	-
	Maquereau	16	-
	Mye commune		-
	Oursin	9.1	-
	Poisson appât	15	-
	Poisson de fond	4RST	-
Unamen Shipu	Buccin commun	8	Capelan
	Crabe des neiges	12B	Éperlan
	Hareng	15	Hareng

Communauté/Organisation

Pêches  
commerciales

Zones

Pêches de subsistance

	Homard	16-17B	Homard
	Mactre de Stimpson	4B-4C	Morue franche
	Pétoncle	15-18D	Mye commune
	Poisson appât	15	Ouananiche
	-	-	Pétoncle
	-	-	Saumon atlantique

## **ANNEXE II : CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES MANQUANTES POUR L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU ST-LAURENT**

Le bilan des connaissances du chantier « environnement » propose des études scientifiques afin de combler les manques de connaissances associés aux diverses régions visées par une possible exploration et exploitation des hydrocarbures québécois. Le bilan s'appuie sur l'ÉES portant sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie des Chaleurs qui avait identifié les manques suivants dans les connaissances des caractéristiques écologiques et de l'impact des émissions atmosphériques (CIRAIG 2014 : pp. 164-165) :

### **Caractéristiques écologiques :**

- Courants de fond ainsi que gyres et zones de résurgence secondaires;
- Évolution des courants marins et de l'englacement dans le golfe du Saint-Laurent en lien avec les changements climatiques;
- Localisation de certains milieux humides littoraux (barachois, marais, herbiers de zostère, etc.);
- Données générales (comportement, répartition) de l'utilisation saisonnière du golfe du Saint-Laurent par la faune marine;
- Mouvement des mammifères marins entre leurs différentes aires de concentration;
- Aires de fréquentation par les espèces en péril, notamment les mammifères marins, en toute saison;
- Habitats essentiels des espèces à statut particulier;
- Localisation d'aires de reproduction ou de mise bas de certaines espèces de cétacés ou de phoques;
- Utilisation de la zone d'étude par la tortue luth;
- Localisation d'aires de reproduction et d'alevinage ainsi que des corridors de déplacement pour certaines espèces de poissons d'intérêt;
- Répartition annuelle des oiseaux dans le système du Saint-Laurent, incluant les aires de nidification, de mue, de repos, d'alimentation et d'hivernage pour les différentes espèces;
- Analyse des chaînes trophiques structurant les échanges dans le golfe du Saint-Laurent;
- Localisation des secteurs à potentiel maricole;
- Dispositions de protection du littoral par les MRC;
- Identification des populations vulnérables des régions côtières;

- Quantification de la valeur des services écosystémiques du golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs.

### **Impact des émissions atmosphériques**

- Effets des changements climatiques sur la biodiversité, les phénomènes physiques et l'exploitation des ressources;
- Phénomène d'acidification de l'eau du golfe du Saint-Laurent, son ampleur et sa progression.

## **ANNEXE III : LACUNES EN MATIÈRE DE CONNAISSANCE DES IMPACTS SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES**

Le bilan des connaissances du chantier « société » propose des études scientifiques afin de combler les manques de connaissance des impacts de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures au Québec sur les populations autochtones. Ces études peuvent être regroupées autour des thématiques suivantes : 1) Île d'Anticosti ; 2) risques et retombées ; 3) effets cumulatifs ; 4) processus de consultation ; 5) protection des paysages culturels (Desbiens et coll. 2015 : pp. 52-56).

### **Île d'Anticosti, nature spécifique des enjeux**

- Portrait détaillé de la présence historique des Autochtones sur l'île d'Anticosti, incluant notamment la recension et la description des toponymes et des sites archéologiques ;
- Portrait détaillé des pratiques contemporaines (spirituelles, culturelles, de subsistance, etc.) des Innus et des Micmacs sur l'île d'Anticosti ;
- Nature des chevauchements territoriaux, le cas échéant ;
- En cas de revendications, échéancier prévu pour ces revendications et mise en relation de cet échéancier avec le calendrier envisagé pour les prochaines étapes de développement des hydrocarbures dans les régions ciblées sur l'île d'Anticosti.

### **Risques et retombées liés à l'exploration, l'exploitation et le transit des hydrocarbures**

- Mieux cerner, en ce qui a trait aux risques, le point de vue particulier des peuples autochtones présents dans les régions ciblées pour le développement des hydrocarbures, en tenant compte de la dialectique entre la « perception » et la « réalité » des risques associés à ces activités;
- Établir le portrait détaillé des activités de pêche par les Premières Nations présentes dans les zones côtières, incluant les organismes autochtones publics et privés qui sont impliqués dans ces activités;
- Documenter la portée de ces activités dans l'économie globale des communautés autochtones concernées et, le cas échéant, l'impact potentiel de leur diminution suite à l'exploitation d'hydrocarbures;
- Recenser les retombées économiques positives de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures qui sont envisagées en termes d'emploi, de redevances et de développement des communautés. À ce titre, l'analyse comparative avec l'Ouest canadien pourrait fournir des pistes de recherche et d'analyse;

- Comblent les lacunes de connaissances sur le milieu terrestre en ce qui a trait à l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures. En effet, la recension de littérature a démontré qu'il existe davantage d'information sur les milieux côtiers et marins tandis que les impacts envisagés en milieu terrestre sont moins bien documentés au Québec.

### **Analyse des effets cumulatifs du développement**

- Recenser l'ensemble des activités industrielles et de développement des ressources touchant les Premières Nations afin d'évaluer la portée potentielle des impacts liés aux activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, selon l'état biophysique et le statut juridique des différents territoires où les communautés autochtones sont présentes;
- Recenser les connaissances traditionnelles autochtones dans les milieux ciblés pour le développement et les intégrer davantage aux données scientifiques déjà acquises afin d'élargir les grilles de compréhension et d'analyse.

### **Aménagement du territoire et processus de consultation**

- Quelles sont les modalités de collaboration et/ou de cogestion du territoire et des ressources naturelles qui existent déjà dans les régions ciblées, que ce soit au niveau des activités d'exploitation, de gestion, de conservation ou d'aménagement du territoire ? Quels sont les problèmes et quels mécanismes sont proposés pour y répondre?
- Face aux enjeux et préoccupations spécifiques des Autochtones, quelles sont les stratégies de consultation à privilégier pour assurer le succès des différentes étapes d'évaluation environnementale?
- Quel est l'état de l'encadrement légal et réglementaire en termes de développement des hydrocarbures? Est-ce que cet encadrement respecte les droits des Premières Nations? Sinon, quels sont les ajustements techniques et

### **Paysages culturels et mesures de protection**

- Documenter les modalités particulières qui s'appliquent (ou qui s'appliqueraient) au développement des hydrocarbures en ce qui a trait à la protection des paysages culturels autochtones. Certaines activités industrielles permettent une plus grande latitude en matière d'atténuation alors que d'autres (certains types de mines par exemple) ont un impact particulièrement sévère sur l'intégrité des paysages. Quel est le statut des différentes infrastructures et activités liées aux hydrocarbures à cet égard ?
- Recenser les stratégies déployées dans d'autres provinces pour atténuer ces impacts, développer les bonnes pratiques et définir les meilleurs cadres de

protection et de conservation. À cet égard, quels sont les outils législatifs qui existent au Québec afin d'assurer la protection des patrimoines autochtones, la conservation des environnements sensibles et la protection des espèces en danger pour les prochaines étapes de développement des hydrocarbures ?

## ANNEXE IV: ACTIVITÉS DE PÊCHE COMMERCIALE ET DE SUBSISTANCE DES COMMUNAUTÉS MEMBRES DE L'AMIK

Cette annexe reprend les informations relatives aux activités de pêche commerciale et de transformation pour chaque communauté membre, disponibles sur le site web de l'AMIK. Ces données datent de 2012 et ne sont pas à jour mais donnent cependant une bonne idée du portrait des communautés.

**Essipit.** Les activités de subsistance, fondées sur des ressources halieutiques renouvelables, font partie des usages de la communauté depuis des temps immémoriaux, sous forme de chasse au phoque et à la sauvagine, de pêche en mer et de collecte de mollusques. De plus, la communauté s'est intégrée verticalement dans des activités de pêcherie commerciale impliquant l'opération de bateaux, d'usines de transformation, de poissonneries de vente au détail et de restauration, ainsi que la gestion d'un réseau de distribution pour la vente au Québec et l'exportation des produits marins. La communauté d'Essipit opère deux bateaux : le *Leo* pour la pêche au crabe des neiges et à l'oursin, ainsi que le *Jimmy's*, pour la pêche au crabe des neiges (opéré en copropriété avec la communauté de Pessamit). En 2012, la pêche à l'oursin a été opérée conjointement avec la communauté de Pessamit. L'industrie des pêches et de la transformation d'Essipit emploie près de 220 personnes.

**Pessamit.** La communauté de Pessamit pêche principalement le crabe des neiges, l'oursin, la mactre de Stimpson et le flétan du Groenland. Afin de réaliser ces pêches, Pessamit opère deux bateaux, le *Piernick* et le *Léomina*. Il opère également le *Jimmy's* pour la pêche à l'oursin, en copropriété avec la communauté d'Essipit. Dans le domaine de la transformation et de la vente au détail, Pessamit est membre du Groupe UMEK, détenu en copropriété avec les communautés d'Innu Takuaihan Uashat mak Mani-Utenam, d'Essipit, ainsi qu'avec l'entreprise Crabiers du Nord. Le groupe possède une usine de transformation du crabe des neiges à Sept-Îles. La communauté a également comme projet à long terme de mettre sur pied une usine de transformation de la mye commune, à Pessamit même.

**ITUM.** La communauté d'ITUM possède 37 permis de pêche, dont une quinzaine sont exploités. Les principales espèces pêchées sont le poisson de fond (flétan du Groenland et morue franche), le crabe des neiges, la crevette nordique, le homard et la mactre de Stimpson. Pour réaliser ses pêches, la communauté possède 8 bateaux: le *La Gamme*, le *Monikaroline*, le *Pathfinder*, le *Karine II*, le *Brigitte-Suzanne*, le *Colibri*, le *Kerry S.* (inactif) et le *Innu II* (inactif).

En tant que membre du Groupe UMEK, copropriété d'ITUM, d'Essipit, de Pessamit et de l'entreprise Crabiers du Nord, la communauté opère une usine de transformation du crabe des neiges à Sept-Îles. En tout, les activités de pêche commerciale d'ITUM génèrent 38 emplois dans la communauté.

Le secteur des pêches de la communauté est en plein essor et plusieurs projets sont en développement, notamment: Bateau-usine pour la crevette nordique; Développement de l'expertise pour l'exploitation des permis non exploités (pétoncle, buccin commun, hareng, etc.); Acquisition de bateaux et permis; Poisson-appâts.

**Ekuanitshit.** Les principales activités de pêche commerciale de la communauté sont réalisées par Pêcheries Shipek, une entreprise détenue en copropriété avec la communauté de Pakua Shipu. Les principales espèces pêchées sont le pétoncle d'Islande, le crabe des neiges, le flétan du Groenland, le concombre de mer et le buccin commun. Pour ses activités, Ekuanitshit opère 5 bateaux de pêche: le *Chinook 12*, le *Crabier*, le *Grand Manitu 1*, le *Lady Élise* et le *Marée Haute*. Des activités de pêche au saumon atlantique ont également lieu sur la pourvoirie opérée par la communauté.

Au plan de la vente au détail, Pêcheries Shipek participe à l'opération de 3 poissonneries, situées à Sept-Îles, à Sheldrake et à Mingan. Quant aux projets de développement, les communautés impliquées dans Pêcheries Shipek souhaitent améliorer leurs pratiques pour la récolte du poisson de fond et la transformation du pétoncle. Elles ont aussi un projet d'acquisition d'un bateau de pêche et développent la pêche au concombre de mer. Les activités de pêche commerciale de la communauté emploient une quarantaine de personnes.

**Nutashkuan.** Les principales espèces commercialement pêchées par la communauté sont le crabe des neiges, la mactre de Stimpson, le homard et le poisson de fond. La communauté opère deux bateaux, soit le *CMN Nutashkuan* et le *Lady Rachel*. Concernant les activités de transformation et de vente au détail, la communauté est partie prenante dans le projet d'usine de transformation, piloté par les communautés d'Ekuanitshit, de Nutashkuan, d'Unamen Shipu et de Pakua Shipu.

**Unamen Shipu.** La communauté d'Unamen Shipu pêche commercialement trois espèces: le homard, le crabe des neiges et le pétoncle d'Islande. Pour ces activités, la communauté opère 3 bateaux, soit le *Persistance I*, le *Persistance II* et le *Nadir*. Elle opère également le *Rêve de Pierre* en copropriété avec l'AMIK, pour la pêche au crabe des neiges. Unamen Shipu possède plusieurs pourvoies, dont une seule présentement en activité, sur la rivière Étamamiou. La pêche au saumon y est pratiquée exclusivement à la ligne, tant par les touristes que par les gens de la communauté. Le saumon est aussi pêché au filet maillant sur d'autres rivières du territoire. Enfin, la pêche de subsistance au homard, une activité traditionnelle, est également très prisée.

Au plan de la transformation et de la vente, Unamen Shipu participe au projet d'ouverture d'usine de transformation, piloté par les communautés d'Ekuanitshit, de Nutashkuan, d'Unamen Shipu et de Pakua Shipu.

**Pakua Shipu.** Les principales activités de pêche commerciale de la communauté sont réalisées par Pêcheries Shipek, en copropriété avec la communauté d'Ekuanitshit. Pêcheries Shipek pêche principalement le pétoncle d'Islande, le crabe des neiges, le flétan du Groenland, le concombre de mer et le buccin commun, à l'aide de ses 5 bateaux, soit: le *Chinook 12*, le *Crabier*, le *Grand Manitu 1*, le *Lady Élise* et le *Marée Haute*. La communauté de Pakua Shipu pêche aussi activement le saumon atlantique, principalement dans les deux rivières à proximité du village, la Saint-Augustin et la Saint-Augustin Nord-Ouest. La pêche se fait traditionnellement, au harpon, ou encore au filet maillant.

Pêcheries Shipek participe également à l'opération de 3 poissonneries, situées à Sept-Îles, à Sheldrake et à Mingan. Du point de vue des projets de développement, les communautés impliquées dans Pêcheries Shipek souhaitent mettre sur pied ou améliorer leurs pratiques pour la récolte du concombre de mer ainsi que du poisson de fond. Elles ont aussi un projet d'acquisition d'un bateau de pêche. Enfin, un projet d'usine de transformation impliquant les communautés d'Ekuanitshit, de Nutashkuan, d'Unamen Shipu et de Pakua Shipu est également en réflexion.